

Liste des pièces justificatives

A fournir obligatoirement pour l'instruction de la demande de logement locatif social
(Article R.441-2-4 du Code de la construction de l'habitation)

Attention les dossiers incomplets ne seront pas présentés en commission d'attribution.

1 – Votre situation familiale

- ☐ copie de la carte d'identité ou du passeport
- ☐ copie du livret de famille

Si vous êtes divorcé(e) séparé(e)

- ☐ jugement, ordonnance ou convention de divorce (justifiant de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire)
- ☐ attestation d'un avocat justifiant d'une procédure en cours
- ☐ attestation de dissolution de PACS

Si vous attendez un enfant

- ☐ certificat médical de grossesse

Si vous demandez un regroupement

- ☐ attestation de dépôt de demande

Si vous bénéficiez d'une mesure de protection judiciaire

- ☐ jugement de tutelle, de curatelle, de sauvegarde, etc...

2 – Pour les personnes de nationalité étrangère

- ☐ copie du titre de séjour en cours de validité ou récépissé de renouvellement

3 – Les ressources annuelles

- ☐ copie de votre avis d'impôts ou avis de situation déclarative de l'impôts sur le revenu de l'année N-2

4 – Votre situation professionnelle ou sociale

Si vous êtes salarié(e) ou en apprentissage

- ☐ copie du contrat de travail ou tout document attestant de votre emploi (arrêté, attestation d'employeur, ...)
- ☐ copie des 3 derniers bulletins de salaires

Si vous êtes muté(e)

- ☐ copie de votre avis de mutation précisant le lieu et la date d'affectation

Si vous êtes non salarié(e)

- ☐ copie de l'extrait du registre du commerce ou des métiers
- ☐ copie de tout document justifiant de vos revenus mensuels

Si vous êtes sapeur-pompier volontaire

- ☐ copie de tout document justifiant de l'intégration

Si vous êtes au chômage

- ☐ copie de la notification d'ouverture de droit au chômage (ARE, ASS)
- ☐ copie des 3 derniers avis de paiement

Si vous êtes retraité(e)

- ☐ copie de tout document justifiant de vos retraites mensuelles

Si vous êtes handicapé(e)

- ☐ copie de la notification de la MDPH ou de la CPAM (AAH, pension d'invalidité)
- ☐ copie des 3 derniers avis de paiement de la pension d'invalidité ou de la rente
- ☐ copie de carte mobilité inclusion ou invalidité

Si vous êtes en arrêt maladie

- ☐ copie de l'attestation de prise en charge de l'arrêt maladie (cf AMELI)
- ☐ copie des 3 avis de paiement des indemnités journalières

Si vous êtes étudiant(e)

- ☐ copie du certificat de scolarité de l'année en cours
- ☐ copie de l'avis d'attribution de bourse
- ☐ contrat de « travail étudiant »
- ☐ si non-boursier, attestation de la personne se portant garant et justificatif de ses ressources
- ☐ justificatif garantie VISALE

5 – Vos prestations sociales, familiales et aides au logement

- ☐ notification récente CAF ou MSA justifiant de vos prestations (RSA, APL, AF, ASF, PAJE, etc...)

6 – Votre logement actuel

Si vous êtes locataire

- ☐ attestation de votre propriétaire certifiant que vous êtes à jour des loyers et mentionnant ses coordonnées, le montant du loyer et des charges ou copie des 3 dernières quittances de loyers

Si vous êtes hébergé(e)

- ☐ attestation d'hébergement et carte d'identité de la personne qui vous héberge ou attestation de la structure d'hébergement

Si vous êtes propriétaire

- ☐ acte de propriété ou à défaut taxe foncière
- ☐ attestation bancaire certifiant le règlement régulier des mensualités du prêt

Si votre logement est non-décent ou insalubre

- ☐ copie de tout document administratif justifiant de l'état du logement ou à défaut des photos

7 – Si vous êtes dans l'obligation de quitter votre logement

Si le logement est repris ou mis en vente par le propriétaire

- ☐ copie de la lettre de congé ou du jugement prononçant la résiliation du bail

Si vous êtes propriétaire

- ☐ Justificatif de la vente de votre logement

Si vous êtes expulsé

- ☐ copie du commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

8 – Si vous êtes victime de violences familiales

- ☐ copie du récépissé du dépôt de plainte ou ordonnance de protection

**Pour toutes situations particulières,
n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 05 42 00**